

ROMENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 MARS 2018

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 29 Mars, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : CHARPIGNY Mathilde, ALBANESE Dorothee, LAURENT Jérôme. Absent : Néant. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle) a pris les décisions suivantes :

PRESENTATION ET VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018 – RESSOURCES PROPRES

- a décidé, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation : 14.12 %
- Taxe foncière (bâti) : 17.25 %
- Taxe foncière (non bâti) : 36.97 %

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2018 : COMMUNE DE ROMENAY

- a voté, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2018 arrêté :

- à la section de FONCTIONNEMENT : Recettes : 1 193 070 € Dépenses : 1 193 070 €
- à la section d'INVESTISSEMENT : Recettes : 1 172 550 € Dépenses : 1 172 550 €

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2018 : ASSAINISSEMENT (MAJORATION REDEVANCE ASSAINISSEMENT ET PRIME ANNUELLE)

- a décidé à l'unanimité de réviser le tarif de la redevance assainissement et de la porter à 0.90€ le m3 d'eau (au lieu de 0.85€) à compter du 1^{er} MAI 2018

- a décidé à l'unanimité de maintenir la prime annuelle par abonnement d'eau à 30€ pour les particuliers et la prime annuelle pour les industriels à 200€.

- a voté, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2018 arrêté :

- à la section d'EXPLOITATION : Recettes : 65 190 € Dépenses : 65 190 €
- à la section d'INVESTISSEMENT : Recettes : 238 260 € Dépenses : 238 260 €

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2018 : LOTISSEMENT LES GUIBLANCHES 3

- a voté, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2018 arrêté :

- à la section de FONCTIONNEMENT : Recettes : 193 200 € Dépenses : 193 200 €
- à la section d'INVESTISSEMENT : Recettes : 179 650 € Dépenses : 179 650 €

MARCHES PUBLICS – M.A.P.A. – EXTENSION DE LA SALLE DES FETES ET CREATION D'UNE SALLE D'EVOLUTION

➤ LOT N°10 – CARRELAGES / FAIENCES – SARL AMETYSSTE : AVENANT N°1 EN PLUS-VALUE

- a validé, à l'unanimité, l'avenant n°1 en plus-value de l'entreprise AMETYSSTE – 01340 CRAS SUR REYSSOUZE d'un montant de 287.80 € HT soit 345.36 € TTC.

➤ AMENAGEMENT DE LA CUISINE – EQUIPEMENT MATERIEL NEUF : NOUVELLE DELIBERATION RECTIFICATIVE CONCERNANT LE DEVIS DE L'ENTREPRISE CPC FROID (Annule et Remplace la délibération du 22.02.2018)

- a décidé, à l'unanimité, dans le cadre de l'équipement de la nouvelle cuisine de la salle des fêtes Jean Deniset en matériel neuf (Top feux gaz sur four gaz + cuvette de propreté + hotte + table d'entrée + table de sortie + forfait installation), de valider le devis de l'entreprise CPC FROID – 71470 ROMENAY d'un montant de 12 983.08 € HT soit 15 579.70 € TTC.

- autorise à l'unanimité, M. le Maire à signer le devis correspondant et passer la commande.

➤ PROJET D'INSTALLATION DE RIDEAUX DE SCENE (RIDEAUX + TRINGLE) : ETUDE DE DEVIS

- a validé, par 10 voix pour, 2 abstentions et 4 voix contre le devis de l'entreprise DECORUM – 71470 ROMENAY d'un montant de 2400.00 € (Pas de TVA facturée) pour la fourniture de deux rideaux de scène neufs.

- a validé, par 10 voix pour, 2 abstentions et 4 voix contre le devis de l'entreprise EUROP'STORES – 13012 MARSEILLE d'un montant de 1880.98 € HT soit 2257.17 € TTC pour la fourniture d'une tringle professionnelles rail pour surfaces importantes + accessoires.

- autorise M. le Maire à signer les devis correspondants et passer les commandes.

RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL) : RETRAIT (A la demande de la Sous-Préfecture de S. et L.) DE LA DELIBERATION N°2018-004 EN DATE DU 25.01.2018 ET MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE DELIBERATION (AVEC INSTAURATION DU CIA)

- a décidé à l'unanimité de retirer sa délibération n°2018-004 en date du 25.01.2018.

- a décidé, à l'unanimité, d'intégrer au RIFSEEP (initialement mis en place dans la collectivité par délibération du 26.01.2017) le cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine et d'instituer, selon les mêmes modalités, l'I.F.S.E. (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) et le C.I.A. (Complément Indemnitaire Annuel).

- dit que l'attribution individuelle de l'IFSE et du CIA se fera par arrêté individuel de l'autorité territoriale.

CIMETIERE COMMUNAL DE ROMENAY - COLUMBARIUM – ETUDE DE LA PROBLEMATIQUE QUANT AU RAJOUT SUR L'EXISTANT D'UN ELEMENT COMPOSE DE HUIT NOUVELLES CASES OCTO

- a pris connaissance de la problématique rencontrée.

- a décidé de surseoir à statuer dans l'attente des éléments de réponse de la part du service juridique et de la Préfecture de Saône-et-Loire.

REGIES GARDERIE PERISCOLAIRE ET CANTINE SCOLAIRE : A LA DEMANDE DE LA TRESORERIE, POSSIBLE SUPPRESSION DES TICKETS A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2018 ET POSSIBILITE DE MISE EN PLACE D'UNE FACTURATION MENSUELLE OU TRIMESTRIELLE, EN AMONT OU EN AVAL, AU REEL OU AU FORFAIT , ETC.

- a décidé à l'unanimité d'opter pour une modification du mode de fonctionnement des régies garderie périscolaire et cantine scolaire à compter de la rentrée de septembre 2018, à savoir : la suppression des tickets et la mise en place d'une facturation mensuelle sur la base du réel consommé, aussi bien pour la cantine scolaire que pour la garderie périscolaire.

- dit que les modalités de mise en œuvre (principes de fonctionnement, délais, etc...) seront communiquées aux familles via l'école avant les vacances scolaires d'été.

FEUX D'ARTIFICE 2018 : DEBAT ET CHOIX ENTRE LA REALISATION D'UN OU DEUX FEUX D'ARTIFICE

- a décidé, à l'unanimité, de maintenir deux feux d'artifice en 2018 (13.07.2018 et 14.08.2018) mais sans sonorisation.

MODIFICATION PAR DELIBERATION DU TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE DE Mme KHAMARI Nadia A COMPTER DU 01.05.2018 (+2 HEURES 30 MINUTES HEBDOMADAIRES EN RAISON DE L'AUGMENTATION DU TEMPS DE MENAGE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX)

- a décidé, à l'unanimité, de créer, à compter du 01.05.2018, un poste d'adjoint technique territorial d'une durée hebdomadaire de 35 Heures.

- a décidé, à l'unanimité, de supprimer à la même date, le poste d'adjoint technique territorial d'une durée hebdomadaire de 32 Heures 22 minutes.

ETUDE DE LA DEMANDE D'AUTORISATION DE CREATION D'UNE AUTOENTREPRISE FAITE PAR M. Romain BOURGEOIS

- a pris connaissance du projet de M. Romain BOURGEOIS et ne s'y oppose pas.

POINT SUR LES LOCATIONS / MISES A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX (Amis du Vieux Romenay / Groupe Folklorique) ET DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL PAR M. Romain BOURGEOIS (à titre privé pour le stockage de costumes bressans)

- a décidé à l'unanimité de poursuivre la mise à disposition de l'association des Amis du Vieux Romenay, à titre gratuit, de 3 pièces sises « Rue de l'Hôtel de Ville » à l'étage du bâtiment de la mairie.

- a décidé à l'unanimité de matérialiser par une convention la mise à disposition du Groupe Bressan, à titre gratuit, d'une pièce sise « Rue de l'Hôtel de Ville » au 2^{ème} étage du bâtiment de la Mairie / Ecole (Restriction d'accès : uniquement en dehors des temps scolaires).

- a décidé, par 13 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre, de louer à M. Romain BOURGEOIS, à titre personnel et privé, une pièce sise « Rue de l'Hôtel de Ville » au 2^{ème} étage du bâtiment de la Mairie / Ecole pour une période de 36 mois allant du 01.05.2018 au 30.04.2021, pour un loyer mensuel de 50 € (Restriction d'accès : uniquement en dehors des temps scolaires) et autorise M. le Maire à signer le bail s'y rapportant.

DEMANDES D'URBANISME EN COURS – POUR INFORMATION

- a pris connaissance de la demande de permis de construire déposée par M. FAVIER Alexandre pour la construction d'une maison d'habitation sur la propriété de Mme MEYNAND Mireille située « Route des Guiblanches ».

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par Mme RODIGARI PELLAZ Emanuèle pour l'installation de 20 panneaux tuiles photovoltaïques en toiture (34m²) sur sa propriété située « 112, Chemin des Terriers » et de l'arrêté de non-opposition à la déclaration préalable en date du 09.03.2018 (demande acceptée).

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par Mme MEYNAND Mireille pour la division d'un terrain en vue de construire sur sa propriété située « Route des Guiblanches » et de l'arrêté de non-opposition à la déclaration préalable en date du 13.03.2018 (demande acceptée).

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. BERTRAND Dominique pour la construction d'un mur de soutènement sur sa propriété située « 14, Rue des Hôtelets ».

A PRIS CONNAISSANCE :

- du courrier de réponse de La Poste reçu le 12.03.2018 concernant le projet de mise en œuvre du dispositif Facteur Guichetier et le Conseil municipal, réitérant son souhait de voir maintenus les horaires d'ouverture du bureau de Poste, donne à l'unanimité un avis défavorable à cette nouvelle proposition.

- de la prise en charge financière, par l'Association des Professionnels de Santé, de la pose au sein de la maison de santé, d'une climatisation, et par conséquent, en raison de ce nouveau montage financier, de l'annulation de la dette due au 31.12.2017 par ladite association à la Commune de Romenay.

A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

**LE MAIRE,
Didier GEROLT.**

